

# Élections sénatoriales, 28 septembre 2014



Article 59 de la Constitution : « Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs »

## Suivi du contentieux

- [Tableaux du contentieux](#) (requêtes contestant une élection et saisines CNCCFP)
- Publications du Conseil constitutionnel :
  - [Communiqué de presse](#) - Décision n° 2014-4902 SEN du 12 février 2015
  - [Communiqué commun](#) aux décisions 2015-4926 SEN (Calvados), 2015-4931 SEN (Gers), 2015-4934 SEN (Cantal), 2015-4941 SEN (Saône-et-Loire), et 2015-4943 SEN (Ardennes) [comptes de campagne]

### COMMENTAIRE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR L'ÉLECTION

#### [Commentaire \(PDF\)](#)

Pdf 205,73 Ko

### TOUS LES DOSSIERS ÉLECTORAUX

#### [PAGE](#)

Dossiers électoraux